

Sujet : [INTERNET] Projet de construction de l'usine des eaux de Laval Agglomération à Changé

De : Gîte de Belle Poule - Guillaume Claes

Date : 19/02/2022 19:27

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la consultation en objet de ce mail, je souhaite vous faire part de quelques inquiétudes et questionnements concernant le gîte de Belle Poule, sur la commune de Changé.

Ma compagne et moi-même avons obtenu, après appel à projet du Conseil Départemental en janvier 2018, la gestion de la maison éclusière de Belle Poule. Nous y avons ouvert à l'automne 2020 un gîte (dans la maison éclusière elle-même) et au printemps 2021 un bar de plein air (dans le jardin et la dépendance de la maison).

Le gîte est ouvert à l'année longue. Il est essentiellement fréquenté par les cyclotouristes empruntant la Vélo Francette du mois d'avril au mois de septembre. Les six autres mois de l'année, ce sont principalement des professionnels qui trouvent dans la maison le moyen de se loger à proximité de leur travail. Remarquons que ceux-ci sont particulièrement sensibles au fait de pouvoir rejoindre en véhicule le gîte.

Le bar de plein air est ouvert les week-ends de début avril à fin septembre - début octobre. Il accueille les randonneurs et les personnes en balade le samedi et le dimanche après-midi. Le cadre bucolique qu'offre le site est un attrait fort pour notre clientèle.

Nous aimerions tout d'abord être rassuré sur le trajet de la conduite qui emmènera l'eau traité jusqu'à Saint-Jean-sur-Mayenne. Selon les plans trouvés dans les différents documents constituant le dossier consultable, les tracés diffèrent légèrement. Si l'on se réfère aux photos présentées p96/258 du "Dossier - Pièce n°4 : étude d'impact du projet" la conduite passe en plein centre de la cour du gîte et du bar. Si l'on se réfère au plan consulté lors de ma rencontre avec vous le vendredi 18 février à Laval, à savoir le plan datant d'octobre 2019, la conduite passerait au N-NE du site. Ce dernier aurait bien évidemment un impact moindre sur le site... et notre activité.

Je tiens à signaler le fait que la cour du gîte est traversé par de nombreuses conduites d'eau propre, d'eau usée et d'électricité. La cour a également été refaite entièrement à neuf (gravillonnage et plantations) après les travaux de réhabilitation de la maison éclusière. Un arbre, bordant le chemin de halage à l'entrée de la cour, est particulièrement important pour la qualité paysagère du lieu.

Quel que soit le tracé effectif de la canalisation, nous aimerions savoir quel sera le trajet emprunté par les véhicules et engins devant accéder au chantier de la canalisation. Si cela devait se faire en traversant la cour, nous souhaiterions que la plus grande attention soit portée à ne pas dégrader l'existant, et que le lieu soit remis dans l'état propice à nos activités. Nous préfererions que l'accès se fasse (dans la mesure où cela serait possible) par le chemin de halage rejoint au niveau de l'actuel prise d'eau.

Un autre sujet de préoccupation concerne la conduite entre l'exhaure et l'usine ainsi que les différentes traversées de canalisation sur le chemin dit "du panorama", à l'Est du parc environnemental traversé. Ce chemin a pour nous deux fonctions. Il est tout d'abord notre chemin d'accès motorisé pour l'exploitation du site de Belle Poule. En cas de coupure du chemin, nous avons impérativement besoin d'un accès motorisé au site. Il est également un chemin permettant aux clients du gîte de rapprocher leur véhicule. Comme je l'ai signalé ci-dessus, nous avons une clientèle, hors période de cyclotourisme, particulièrement attentive au fait de pouvoir bénéficier de ce service. Pour information, avant que cet accès soit autorisé à cette clientèle par la municipalité, c'est plus de cinq mois de locations (depuis notre ouverture) qui ont été perdu du fait de l'accès uniquement piéton au gîte.

Nous craignons donc un fort manque à gagner, principalement pour notre activité d'hébergement, mais aussi pour la fin de saison du bar de plein air. Si des travaux devaient impacter le parc environnemental en période d'ouverture, nul doute que nous verrions le site beaucoup moins fréquenté.

Nous demandons à être prévenu autant que possible le plus en amont possible des dates de chantier afin de pouvoir en avertir notre clientèle et de pouvoir nous organiser en conséquence.

Nous demandons également à pouvoir être assuré, autant que faire ce peut, de garder un accès motorisé au site pour toutes les fonctions d'entretien nécessaires, voir pour les occupants du gîte.

En espérant que ce courriel retienne toute votre attention, nous nous tenons bien évidemment à votre disposition.

Cordialement

Nolwenn Trottier et Guillaume Claes

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>